



Deménager avec un enfant né d'une union libre

Par **louloute2708**, le **28/02/2011** à **11:29**

Bonjour,

J'ai vécu 5 ans en idf avec un homme et nous avons eu un fils agé aujourd'hui de 30 mois. Nous nous sommes séparé fin octobre dernier, et j'ai conservé la garde de mon fils et lui un week end sur deux. Par ailleurs, j'ai rencontré quelqu'un depuis 3 mois et demi et nous souhaitons nous installer dans les dom ton (reunion ou polynésie) car ce dernier souhaite ouvrir un restaurant. ai je le droit vu que nous étions en union libre de partir avec mon enfant même si le papa n'est pas d'accord. Que dois je faire d'un point de vue juridique pour ne pas avoir de problème?.

Par **mimi493**, le **28/02/2011** à **14:46**

La situation des parents (marié ou non) n'a aucune incidence.
Est-ce qu'il y a un jugement concernant les DVH ?

Par **louloute2708**, le **28/02/2011** à **17:27**

non mimi nous avons préferez un accord à l'amiable. Il voit son enfant un week end sur 2 et pour des raisons professionnelles il ne le prend que deux semaines pendant les grandes vacances

Par **mimi493**, le **28/02/2011** à **18:57**

Vous l'avisez de votre déménagement. A lui de saisir le JAF s'il le veut